

Newsletter 2009/10 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques
Berne, le 28 octobre 2009

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter d'octobre dont le sommaire est le suivant:

01 Système de Madrid: délai de refus et taxe de désignation

02 Evolution des demandes d'enregistrement

01 Système de Madrid: délai de refus et taxe de désignation

L'abrogation de la clause de sauvegarde en septembre 2008 a eu pour conséquence que la plupart des désignations effectuées dans le cadre du système de Madrid sont désormais régies par le Protocole de Madrid (PM).

Toutefois, cette abrogation ayant été soumise à deux restrictions concernant les délais de refus et les taxes de désignation, le titulaire d'un enregistrement international à base suisse devra payer une taxe individuelle et/ou attendre au maximum 18 mois pour être définitivement fixé sur le sort de son enregistrement international, uniquement s'il désigne les parties contractantes suivantes:

Délai de refus de 18 mois:

Australie, Bahreïn, Communauté européenne, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Géorgie, Ghana, Grèce, Irlande, Islande, Japon, Lituanie, Madagascar, Norvège, Oman, Ouzbékistan, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Turkménistan, Turquie.

Taxe individuelle:

Antilles néerlandaises, Australie, Bahreïn, Communauté européenne, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Géorgie, Ghana, Grèce, Irlande, Islande, Japon, Norvège, Oman, Ouzbékistan, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Turkménistan, Turquie.

(le montant des taxes individuelles se trouve [ici](#))

Par analogie, si la Suisse est désignée dans le cadre d'un enregistrement international, une taxe individuelle sera due et le délai de refus de 18 mois sera de rigueur si la partie contractante servant de base à cet enregistrement est [membre exclusivement du PM](#).

02 Evolution des demandes d'enregistrement

Dépôts de marques au cours du premier trimestre 2009/10, comparés à l'année précédente

	juillet 09	août 09	sept. 09
Dépôts de marques nationales	1'371	1'136	1'271
par voie électronique	94%	97%	95%
par voie "papier/fax"	6%	3%	5%
Comparaison avec l'année précédente:	juillet 08	août 08	sept. 08
Dépôts de marques nationales	1'396	1'236	1'509

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber
Division des marques

* * *

Pour vous abonner ou vous désabonner
<https://www.ige.ch/fr/marques/news-service.html>